

Commune de
BARBAZAN

(Haute-Garonne)



**Arrêté portant intégration directe
suite à un temps partiel pour raison thérapeutique
de Madame SABOULARD Louissette**

STATION THERMALE CLASSEE

Madame le Maire de BARBAZAN,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié, relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 1^{er} avril 2025 plaçant Madame SABOULARD Louissette à temps partiel thérapeutique du 1^{er} avril 2025 au 1^{er} mai 2025,

Vu l'avis du médecin agréé en date du 27 mars 2025,

Arrête

Article 1 : A compter du 1^{er} mai 2025, Madame SABOULARD Louissette, née le 19 mai 1977, adjoint administratif est autorisée à reprendre ses fonctions à temps complet (90%).

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à la présidente du centre de gestion, au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressée.

Fait à Barbazan, le 29 avril 2025

Madame le Maire,

Michèle STRADERE



Notifié le:

21/5/2025

Signature:

Madame le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Mairie 31510 BARBAZAN Tél. : 05.61.88.30.06
contact@commune-barbazan.fr